

Non au projet TGI !

La direction souhaite mettre fin au statut d'expatrié de Total S.A. et de déléguer la gestion des expatriés à TGI, filiale suisse du Groupe, ce qui permettrait « toutes les flexibilités » et priverait les salariés de leurs droits, représentants du personnel et accords collectifs.

Certains d'entre nous sommes passés par le statut TGI. Il est très bien ... **jusqu'au jour où il ne l'est plus** : un malheur qui n'arrive que trop souvent aux salariés étrangers sous ce statut.

Comment ? Vous commencez par être au paradis : vous vous promenez à Genève, rencontrez des RH suisses très accueillants et, ébloui par l'accueil chaleureux, vous finissez par signer le contrat qu'on vous propose. Puis vous commencez à travailler et ... ça marche !

Puis un jour, trois mois, six mois, deux ans après, on vous appelle ou vous recevez un courriel : TGI fait évoluer votre contrat, comme elle le souhaite – à la baisse -, et vous envoie un document à signer ! **Si vous refusez, c'est la fin de votre expatriation et vous n'avez plus qu'à aller vous plaindre aux tribunaux suisses !** Donc, la plupart signent, résignés et aigris à jamais.

TGI a déjà commis des discriminations graves quand elle a changé unilatéralement des contrats à cause de la nationalité des salariés concernés, - exemple, contrats et salaires en francs suisses sans rapport avec la monnaie du pays d'origine du salarié et les dévaluations dans ce pays. **Les tribunaux français jusqu'à la Cour de cassation ont déjà condamné le Groupe TOTAL pour cette pratique honteuse.**

Le SICTAME vous raconte cela pour que vous, salarié français, compreniez à quoi vous devez vous attendre : à ce que le management décide de changer votre contrat d'expatriation TGI à tout

moment et vous ne pourrez pas vous défendre face à un tel abus – **et les syndicats français ne pourront rien faire pour vous non plus !**

Voilà ce que vous allez perdre avec le statut TGI :

- L'application de **tous les accords collectifs et d'entreprise** applicables aux salariés Total S.A. (épargne salariale, égalité professionnelle, etc.)
- L'application du Code du travail français, remplacé par le **droit du travail suisse**, bien moins protecteur ;
- Les tribunaux français remplacés par des **tribunaux suisses** en cas de litige – avec des honoraires d'avocats impossibles à payer - ;
- L'assistance des **représentants du personnel et syndicats français** ;
- Les bénéfices et prestations des CSE français ;
- Les avantages fiscaux liés à l'épargne salariale en France pour des cotisations dans des fonds suisses équivalents mais **taxés au retour** ;
- **La stabilité des contrats d'expatriation** : TGI a la pratique d'imposer des renégociations à la baisse des salaires, sous la menace d'une fin d'expatriation, et sans presque aucune protection de la loi ou des tribunaux suisses, et sans syndicats pour vous assister.

L'utilisation de TGI pour expatrier les salariés leur fera perdre une bonne partie des droits en vigueur en France

Non au projet TGI !



Et encore, de nouveau, le **mensonge** !

La direction s'est justifiée en CSEC en disant que **le choix de la Suisse était fondamentalement dicté par le fait que ce pays a signé plus d'accords de sécurité sociale que la France**, donc qu'il serait plus intéressant de faire signer aux expatriés des contrats helvétiques (ils retourneront en France après signature pour prendre les mêmes avions à CDG vers le même pays qu'auparavant, en espérant que les autorités françaises veuillent bien y croire !).

Suite à cette révélation de la direction, les élus SICTAME se sont émus de constater que la supériorité diplomatique de la Suisse par rapport à celle du Quai d'Orsay faisait perdre à nos expatriés une partie de leurs retraites françaises. Mais l'émotion a tourné à la sidération face au manque de respect de la direction envers les élus car il n'a fallu pas plus de 10 minutes après la réunion pour constater que, **en réalité, la France a signé des accords de SS avec 44 juridictions plus l'UE, tandis que la Suisse n'en a signé que 19 plus l'UE** (merci Google !).

Ce mensonge prouve **l'insincérité de la démarche de la direction** concernant TGI et sa volonté de ne pas dévoiler ses véritables intentions. Le recours à de telles contre-vérités si faciles à démasquer est pathétique et montre son **mépris profond pour les salariés**.

Comme disait Adorno dans *Minima Moralia*, « On ne ment à autrui que pour lui signifier le peu d'intérêt qu'on lui porte, pour lui montrer qu'on n'a pas besoin de lui et qu'on se moque de ce qu'il peut bien penser. Le mensonge [...] est devenu maintenant l'une des techniques de l'impudence, qu'utilise chaque individu pour répandre autour de lui la froideur dont il a besoin pour prospérer ». Oui, un tel mensonge de la direction fait tout simplement froid dans le dos.

Certains trouveront consolation et fierté dans le fait que leur nouvel employeur ait une adresse prestigieuse en Suisse, mais d'autres se sentiront mal à l'aise de découvrir que le **82 rue de Lausanne à Genève** était l'adresse d'Elf Aquitaine International, société sulfureuse liquidée en 2011, présidée par Alfred Sirven, non seulement utilisée pour expatrier des salariés, comme TGI, mais aussi connue pour des malversations et pour signer des faux contrats de travail qui ont fait la une de la presse pendant des années et qui ont rempli de honte les salariés de l'ancien groupe Elf. *Symboliquement, ce n'est pas de bon augure ...*

A ce propos, des interrogations existent quant à la légalité même de ce montage qui pourrait constituer ce que l'on appelle « une fraude au détachement » sanctionnable sur le plan pénal. En effet utiliser une filiale qui n'a d'autre activité que le recrutement pour domicilier des contrats de travail et échapper ainsi aux cotisations sociales est moralement douteux, légalement discutable en France et possiblement dans d'autres pays européens.

Le SICTAME-UNSA demande **l'abandon de ce projet** tant pour ses effets destructeurs massifs sur les droits des salariés français, que pour sa première finalité : **réduire les charges de sécurité sociale françaises pour économiser des p'tits sous**, alors que dans les années à venir, les finances de la France seront très tendues à cause du COVID-19 et que le pays aura besoin de toutes les ressources possibles pour maintenir notre modèle social.

SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE & EMPLOYÉS

**J'ai soif de plus
d'argent par tous
les moyens !**



SICTAME-UNSA-TOTAL

TOUR COUPOLE La Défense Bureau 4E41
PAU Bureau F16 CSTJ
MICHELET La Défense Bureau B RD 09
SPAZIO NANTERRE Bureau A10036

01.47.44.76.33
05.59.83.59.21
01.41.35.75.93
01.41.35.34.48